

La Soutenabilité de la Dette Algérienne: Quelle Trajectoire Budgétaire?

The Sustainability of the Algerian Debt: What Budgetary Trajectory?

METIDJI Abdelaziz*, (laboratoire: Réformes Économiques, de Développements et Stratégies d'Intégration dans l'Economie Mondiale, Ecole Supérieure de Commerce (ESC)), Tipaza, etd_metidji@esc-alger.dz

Reçu	2021-03-05	Accepté	2021-10-26
------	------------	---------	------------

Résumé

La pandémie du Covid-19 et la chute des prix du pétrole qui vont de pair, ont plongé l'Algérie dans une crise économique d'une ampleur inédite. A cet effet, les pouvoirs publics ont pris des mesures budgétaires sans précédent qui se sont traduites par l'éclatement du ratio de la dette publique. Ce papier examine la soutenabilité de la dette publique algérienne. Il explique d'abord la notion de soutenabilité de la dette publique et ses implications sur la conduite de la politique budgétaire. Il prouve ensuite l'insoutenabilité de la dette publique algérienne au seuil de 50% du PIB sous la contrainte budgétaire de l'Etat. Enfin, il suggère une trajectoire budgétaire soutenable dès l'année 2027 en respectant la règle budgétaire proposée qui fixe le seuil du ratio de dette publique/PIB à 80% avec une tolérance maximale du déficit budgétaire de 4 % par an.

Mots Clés: Crise économique; Déficit budgétaire; Dette publique; Soutenabilité de la dette publique; Trajectoire budgétaire.

Abstract

The Covid-19 pandemic and the accompanying drop in oil prices have plunged Algeria into an economic crisis of unprecedented magnitude. To this end, the public authorities have taken unprecedented budgetary measures which have resulted in the bursting of the public debt ratio. This paper examines the sustainability of Algerian public debt. It first explains the notion of public debt sustainability and its implications for the conduct of fiscal policy. It then proves the unsustainability of the Algerian public debt at the threshold of 50% of GDP under the budgetary constraint of the State. Finally, it suggests a sustainable fiscal trajectory from 2027 by respecting the proposed fiscal rule that sets the threshold of the public debt/GDP ratio at 80% with a maximum budget deficit tolerance of 4% per year.

Keywords: Economic crisis; Budget deficit; Public debt; Sustainability of public debt; Budget trajectory

* Auteur correspondant

Introduction

La pandémie de COVID-19 et les confinements, ont poussé les pouvoirs publics à prendre des mesures budgétaires sans précédent qui totalisaient un coût de 11 700 milliards de dollars, soit près de 12% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial, au 11 septembre 2020.

Comme indiqué dans l'édition d'octobre 2020 du Moniteur des Finances Publiques, le ratio dette publique/PIB devrait augmenter de 20 points de pourcentage dans les pays avancés, pour atteindre environ 125% du PIB d'ici fin 2021.

Sur la même période, le ratio dette publique/PIB des pays émergents et des pays en développement devrait augmenter de plus de 10 points de pourcentage, pour atteindre environ 65% du PIB. (Fonds Monétaire International, 2020)

Au niveau national, l'activité économique a subi un double choc, lequel s'est matérialisé par une contraction importante des ressources financières suite à la baisse des prix du pétrole d'une part, et une hausse des dépenses publiques pour faire face aussi bien aux besoins en produits sanitaires qu'à la prise en charge, partielle, des pertes subies par les entreprises et les ménages, d'autre part.

La clôture de l'exercice budgétaire de l'année 2020 s'est traduite par un déficit global du trésor de -3 295,8 Mrds de DA, soit l'équivalent de 17,5% du PIB, avec un ratio de dette publique de 50% du PIB. (la Direction Générale de la Prévision et des politiques)

En outre, l'activité économique a connu une récession qui s'élève à 4,2% du PIB. Le système financier souffre aussi du manque de liquidités, et l'investissement a connu une forte diminution à cause du climat d'incertitude qui domine la sphère économique. (Banque d'Algérie)

Au plan théorique, il existe un certain nombre d'arguments qui montrent qu'une hausse du ratio de dette publique pourrait conduire à une réduction de la croissance sous l'effet d'éviction des investissements productifs et de la relative inefficacité de l'Etat dans l'utilisation des ressources.

D'autres arguments peuvent être évoqués liés aux effets plus immédiats de l'augmentation de la dette. Ils reposent sur un calcul de soutenabilité budgétaire à partir des relations entre le taux de croissance et la charge d'intérêt de la dette qui pourrait conduire le gouvernement à se mettre en défaut de paiement ou à imposer une taxe inflationniste ruineuse qui mènerait à un ralentissement de la croissance. (Piketty, 2013)

Quand la gestion de l'endettement public garantit le maintien de l'endettement en dessous du seuil de soutenabilité, l'Etat pourrait toujours honorer ses engagements vis-à-vis des prêteurs et le risque d'insolvabilité sera effectivement nul (Cohen (1986), Hamilton et Flavine (1986), Trehan et Wlash (1988), Bartolini et Cottarelli (1994)).

En revanche, si la dette publique dépasse le seuil de soutenabilité, l'Etat serait incapable de faire face à ses obligations financières sans s'engager dans un jeu de Ponzi, et les prêteurs peuvent rationnellement refuser de souscrire aux nouvelles émissions.

L'insoutenabilité de la dette publique provoque alors le défaut de l'emprunteur public parce que l'Etat, faute de prêteur, ne peut respecter ses obligations contractuelles. (Agnés Bénassy-Quéré, 2017)

De ce qui précède, la problématique la plus pertinente est probablement celle de savoir si la dette publique algérienne est soutenable avec un ratio de 50% du PIB, et dans le cas contraire, quel ratio d'endettement public autorisable permet la consolidation du déséquilibre budgétaire afin de rendre la dette publique soutenable?

A première vue, nous suggérons que la soutenabilité de la dette publique algérienne dépend de la variation des prix du pétrole parce qu'il n'y a aucune approche prospective visant à diversifier l'économie nationale et à lutter contre les déficits budgétaires.

Dans le but de répondre à cette problématique, nous étudierons, dans la première section de cet article, la signification de la notion de soutenabilité de la dette publique, en nous focalisant sur ses implications sur la politique budgétaire. Ensuite, nous présenterons dans la deuxième section, le modèle macroéconomique déterminant les conditions préalables de la soutenabilité de la dette publique. Dans la troisième section, nous présenterons l'évolution historique de la dette publique algérienne afin de tester l'hypothèse de sa soutenabilité au seuil de 50% du PIB. Dans la dernière section, nous suggérerons une trajectoire budgétaire basée sur l'orthodoxie budgétaire qui permettrait de satisfaire la contrainte de soutenabilité dès l'année 2027.

1- Quand dit-on qu'une dette publique est soutenable ?

Une dette publique est dite soutenable lorsque l'Etat est à même de respecter sa contrainte budgétaire inter-temporelle à un horizon infini, c'est-à-dire de dégager des excédents primaires futurs suffisamment importants pour faire face à la charge de la dette publique (actuelle et future), sans avoir à modifier sa politique budgétaire.

Selon la BCE : « un Etat enregistrant un encours de dette publique devra, dans l'avenir, présenter des excédents primaires suffisamment importants pour faire face au coût du service de la dette publique. En d'autres termes, la soutenabilité budgétaire nécessite que l'Etat soit solvable, autrement dit qu'il soit en mesure de rembourser sa dette à une date future ». (Banque Centrale Européenne (BCE), 2011)

Pour Eric JONDEAU : « une politique budgétaire est soutenable si elle assure à terme la solvabilité de l'Etat, c'est-à-dire si elle garantit que la dette

ne croîtra pas dans des proportions excessives (telles que l'Etat ne puisse assurer son remboursement) » (JONDEAU, 1992-1993).

Pour Olivier BLANCHARD et Alii : « une politique budgétaire soutenable peut se définir comme une politique qui permet de ramener à terme le rapport de la dette au PIB à son niveau initial b_0 , il va de soi qu'il ne serait guère judicieux de considérer comme non soutenable une politique impliquant un gonflement temporaire de ce rapport. En revanche il est beaucoup plus difficile de justifier un retour à terme de ce ratio à son niveau initial et non par exemple à zéro ou à un niveau plus élevé mais stable » (Olivier Blanchard, 1990).

Enfin, si l'on suit J-P GALVIELLE : « la soutenabilité exprime l'effort qui devra être consenti dans le futur pour éponger l'endettement contracté dans le passé sous deux hypothèses :

- L'Etat honore effectivement ses dettes (pas de dette perpétuelle) ;
- L'Etat ne fait pas appel à l'inflation pour provoquer l'érosion de la dette » (GALVIELLE, 1992)

Ces définitions s'appuient sur la contrainte inter-temporelle (ce que l'on a emprunté aujourd'hui sera remboursé demain) à laquelle tous les agents économiques publics comme privés sont confrontés. Mais la différence vient de ce que les administrations publiques ont des moyens bien supérieurs à ceux d'une entreprise pour rembourser leur dette du fait du pouvoir régalién à lever l'impôt.

Un Etat peut rencontrer des problèmes de liquidités à court terme pour assurer la charge de sa dette et il peut même tomber en faillite mais ces situations sont très exceptionnelles et se rencontrent pour des pays non développés ou des collectivités locales obligées de solliciter l'aide de l'administration centrale.

Enfin, la mesure de la soutenabilité est basée sur l'hypothèse de départ que la politique budgétaire reste inchangée dans l'avenir (pas de mesure discrétionnaire de hausse d'impôts ou de baisse des dépenses) auquel cas l'évolution spontanée du solde budgétaire à l'avenir doit permettre de rembourser la dette.

Une politique budgétaire insoutenable ne signifie donc pas que l'Etat est en risque de défaut de paiement mais seulement qu'il doit ajuster sa politique budgétaire pour éviter ce risque dans le futur.

2- Quelle condition pour assurer la soutenabilité de la dette publique ?

Pour respecter la contrainte inter-temporelle, il est important de connaître le solde public qui permettrait de stabiliser la dette en points de PIB.

A cet effet, on note B la dette publique (stock en fin d'année)¹, D_p le déficit public primaire (en signe négatif dénote alors un excédent), Y le PIB réel, g le taux de croissance de PIB réel, P le niveau des prix, π le taux d'inflation et i le taux d'intérêt nominal moyen du stock de dette. (Moise Sidiropoulos, 2019)

La dette publique à la fin de l'année t résulte de la dette accumulée (dette à la fin de l'année précédente t-1) et du déficit public de l'année t, lequel est égal à la somme de la charge de la dette et du déficit primaire :

$$B_t = B_{t-1} + iB_{t-1} + D^p_t$$

$$B_t = (1+i) * B_{t-1} + D^p_t$$

Dpt..... (1)

En rapportant les variables au PIB nominal ($Y_t * P_t$), à l'exception du taux d'intérêt nominal i, le ratio dette publique/PIB s'écrit :

$$B_t / Y_t P_t = (1+i) B_{t-1} / Y_{t-1} P_{t-1} * Y_{t-1} P_{t-1} / Y_t P_t + D^p_t / Y_t P_t \dots \dots \dots (2)$$

Le taux de croissance du PIB réel g et le taux d'inflation π s'écrivent :

$$g = Y_t - Y_{t-1} / Y_{t-1} = Y_t / Y_{t-1} - 1 \Leftrightarrow Y_t / Y_{t-1} = 1 + g$$

$$\pi = P_t - P_{t-1} / P_{t-1} = P_t / P_{t-1} - 1 \Leftrightarrow P_t / P_{t-1} = 1 + \pi$$

En utilisant les expressions obtenues ci-dessus et des lettres minuscules pour représenter les variables en pourcentage du PIB nominal (à l'exception du taux d'intérêt i), on peut exprimer le ratio dette publique/PIB comme suit :

$$B_t = [(1+i) / (1+g) (1 + \pi)] * b_{t-1} + d^p_t \dots \dots \dots (3)$$

Le produit des deux termes (1+g) et (1+ π) peut-être simplifié par 1+g+ π (sachant que le produit de g et π est négligeable, vu que ce sont des pourcentages, par exemple 0,6*0,02= 0,012).

Exprimons l'évolution du ratio d'endettement :

$$b_t - b_{t-1} = [(1+i) / (1+i+g)] * b_{t-1} - b_{t-1} + d^p_t$$

$$b_t - b_{t-1} = [(i-\pi-g) / (1+g+ \pi)] * b_{t-1} + d^p_t \dots \dots \dots (4)$$

L'évolution du ratio dette publique/PIB dépend de l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux de croissance du PIB nominal i - (g + π), ou de l'écart entre le taux d'intérêt réel et le taux de croissance du PIB réel (i - π) - g. toutes choses égales par ailleurs, le ratio dette publique/PIB augmente si :

- Le taux d'intérêt réel $r = (i - \pi)$ est supérieur au taux de croissance du PIB réel, dans ce cas, l'effet des intérêts de la dette sur les dépenses publiques est supérieur à celui de la croissance économique sur le solde public, sachant qu'une croissance économique plus forte réduit en principe le déficit public et le ratio dette publique/PIB ;
- La croissance du PIB nominal (g+ π) diminue ;

¹La dette est représentée par la lettre B, qui dérive du mot anglais Bond (Obligation), parce que la lettre D utilisée pour représenter le déficit.

- Le déficit primaire d_p augmente.

Le déficit primaire compatible avec une stabilisation de la dette ($b_t - b_{t-1} = 0$), noté d_p^* , est égale :

$$d_t^p = - [(i - \pi - g) / (1 + g + \pi)] * b_{t-1} \dots\dots\dots(5)$$

On peut aussi raisonner avec le solde primaire au lieu du déficit primaire ($-d_p^*$ étant alors un excédent si la valeur est positive) :

$$-d_t^p = [(1 - \pi) - g / (1 + i + g)] * b_{t-1} \dots\dots\dots (6)$$

Toutes choses égales par ailleurs, plus le taux d'intérêt réel ($i - \pi$) est élevé et le taux de croissance de PIB réel g est faible (et positif dans des conditions normales), plus l'excédent primaire pour stabiliser la dette ($-d_p^*$) doit être élevé pour compenser le niveau élevé de la charge de la dette et éviter ainsi une augmentation du ratio dette publique/PIB.

En outre, pour un écart donné entre $(i - \pi)$ et g , l'excédent primaire nécessaire est d'autant plus élevé que le niveau de dette est élevé (b_{t-1}).

Enfin, on peut également exprimer le déficit public d_t^* (déficit primaire + intérêt de la dette) compatible avec une stabilisation du ratio dette publique/PIB :

$$d_t^* = [d_t^p + i / (1 + i + \pi)] * b_{t-1} = [(g + \pi) / (1 + g + \pi)] * b_{t-1} \dots\dots\dots(7)$$

Par exemple, si on pose les hypothèses d'un taux de croissance du PIB réel $g=3\%$ et d'un taux d'inflation $\pi=2\%$ (ce qui donne une croissance du PIB nominale de 5%), alors le déficit public qui stabilise le ratio de dette publique/PIB, disons à $b_{t-1} = 60\%$, est égale à :

$$d_t^* = [(0,03 + 0,02) / (1 + 0,03 + 0,02)] * 0,6 = 0,0286 \approx 3\%$$

Ce sont ces hypothèses, qui ont été retenues pour exiger que le déficit ne dépasse pas 3% du PIB dans les critères du traité de Maastricht, lesquels ont été repris dans le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

3- La dette publique algérienne est-elle soutenable ?

Avant d'examiner l'hypothèse de la soutenabilité de la dette publique algérienne à un seuil de 50% du PIB, il est primordial de présenter son évolution historique en nous focalisant sur les principaux événements qui ont impacté positivement le ratio de dette publique/PIB.

3-1- Etude historique de l'évolution du ratio de la dette publique pour la période 2000-2020

Au début des années 2000, la dette publique algérienne est financée principalement par des fonds étrangers, elle représente $71,54\%$ du PIB au début de l'année 2000. Suite aux réformes structurelles exigées par le Fond Monétaire International (FMI), la dette publique diminue une année après l'autre, elle représente en moyenne un seuil de 50% du PIB pour la période 2000-2006.

En 2006, les pouvoirs publics ont décidé de rembourser par anticipation l'encours de la dette extérieure grâce à la hausse des prix du pétrole. A cet effet, le ratio dette publique/PIB a fortement baissé pour se stabiliser dans la fourchette de 7 à 10% du PIB pour la période 2007-2015. (Benachenhou, 2009)

En mai 2014, la chute des prix du pétrole a impacté la situation des finances publiques. Les déficits budgétaires ont fortement augmenté, ils ont été financés par des prélèvements sur le Fonds de Régularisation des Recettes (FRR), ce qui a assuré la stabilité du ratio de la dette publique en 2014-2015.

En 2016, les pouvoirs publics se sont engagés dans un processus d'absorption de la monnaie fiduciaire hors circuits bancaires, qui atteignait 30% de la masse monétaire. Ils ont alors autorisé le Trésor public à recourir à l'emprunt obligataire qui a été nommé « l'Emprunt Nationale pour la Croissance économique (ENCE) ». (Chaib Baghdad, 2016)

A la fin du délai légal de souscription qui a été fixé à six (06) mois, le Trésor public a mobilisé un montant de 366,475 milliards DA sous forme d'émissions obligataires d'une maturité de 3 ans et un montant de 223,704 milliards DA des émissions obligataires d'une maturité de 5 ans.

Au total, le Trésor a pu récolter un montant de 590,179 milliards DA et les principaux souscripteurs sont des banques commerciales qui présentent environ 90% de la population souscriptrice. A cet effet, le ratio dette publique/PIB a fortement augmenté pour dépasser le seuil de 20% du PIB.

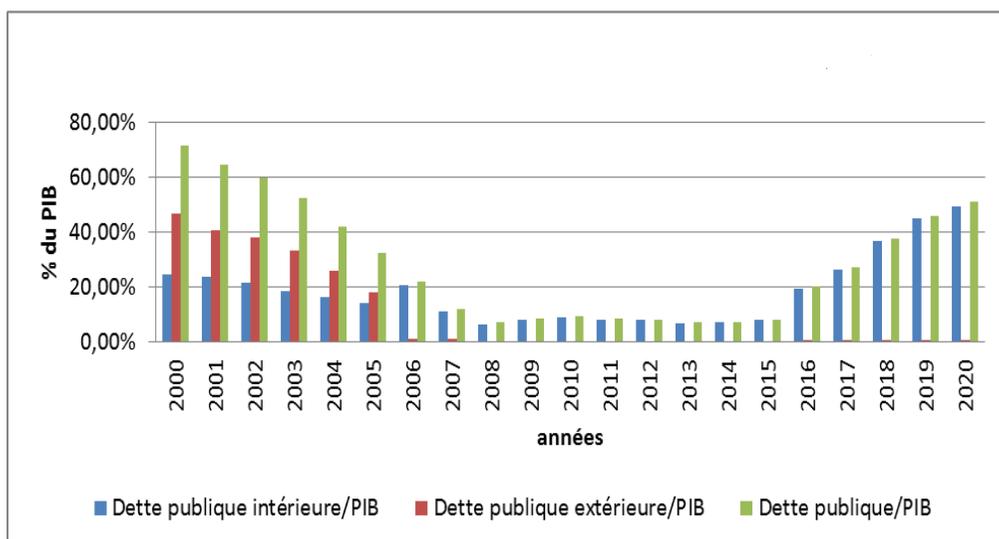
En 2017, et à cause de l'épuisement du FRR et aussi de la persistance de la crise de liquidités dans le système bancaire, les pouvoirs publics ont amendé la loi relative à la monnaie et au crédit afin d'autoriser la Banque d'Algérie (BA) à financer directement les déficits budgétaires, et à refinancer la dette publique et le Fonds National d'Investissement (FNI). (7. TABTA Lyes, 2018)

Le financement monétaire est effectué via l'émission ad hoc de titres d'Etat souscrits par la Banque d'Algérie. Une première tranche de 2 185 milliards de DA a été émise en 2017. La seconde tranche de 3 371 milliards de DA a été mobilisée en 2018. Et la dernière tranche de 1000 milliards de DA a été consacrée principalement au financement du déficit budgétaire de l'année 2019. A ce titre, le financement monétaire qui s'élève jusqu'à présent à 6 556 milliards de DA, conduit au gonflement du ratio de la dette publique/PIB pour la période 2017-2019. (Banque d'Algerie)

En 2020, suite aux mesures de soutien budgétaires pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, le ratio de la dette publique/PIB a fortement augmenté. Il atteint le seuil 50% du PIB.

D'après le graphique ci-dessous, le point de la dette publique est en retour à son niveau initial de l'année 2000. Or cette fois, la dette publique est financée principalement par des emprunts nationaux ou bien la planche à billets.

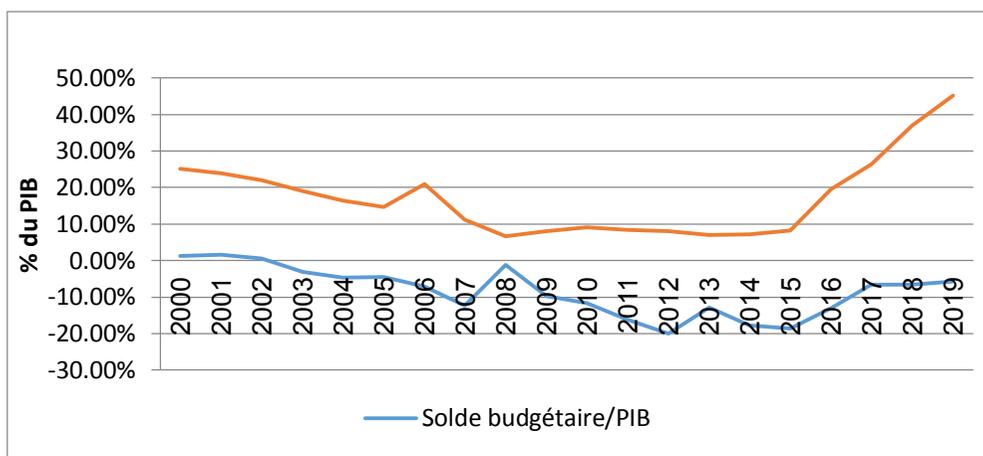
Figure (1) : l'évolution du ratio de la dette publique/PIB



Source : Auteur, sur la base des données de la DGPP

En outre, il faut signaler que la source principale du gonflement de la dette publique est due au dépassement des règles budgétaires notamment la règle d'or qui exige l'équilibre budgétaire d'une part, et aussi à l'échec des pouvoirs publics à atteindre l'objectif de diversification de l'économie algérienne d'autre part. Car à chaque fois qu'il y a une chute des prix du pétrole l'économie algérienne tombe en crise, les déficits budgétaires augmentent et la dette publique explose.

Figure (2) : l'évolution du ratio dette publique/PIB et déficit budgétaire/PIB



Source : Auteur, sur la base des données de la DGPP

3-2- Un ratio de dette publique/PIB de 50% est-il soutenable ?

En 2020, le ratio de la dette publique se stabilise à 50% du PIB, et dans le cadre où aucun effort budgétaire n'est prévu pour les prochaines lois des finances afin de réduire le déficit budgétaire, la dette publique est-elle soutenable ?

A cet effet, la stabilisation de la dette publique au seuil de 50 du PIB est dépendante du taux de croissance économique prévisionnel et le déficit primaire stabilisant la dette publique comme il est présenté dans le tableau suivant :

Tableau (1) : Taux de déficit primaire stabilisant le ratio de la dette publique/PIB en fonction du taux de croissance nominale

	Taux de croissance prévisionnel pour les prochaines années (g)	Le seuil dette/PIB 2020 (d_t)	Le déficit du Primaire maximum (b_p)
1	1%	50%	0.5%
2	2%	50%	1%
3	3%	50%	1.5%
4	4%	50%	2%
5	5%	50%	2,5%

Source : Auteur.

Le tableau présente les différents cas prévisionnels pour la dynamique de la dette publique algérienne en pourcentage du PIB.

D'après le tableau, le déficit primaire autorisé pour stabiliser le ratio dette publique/PIB au seuil de 50% du PIB, et avec une hypothèse de taux de croissance de 1% pour l'année 2021, est de 0,5%.

Dans le cas où la conjoncture économique est favorable pour la relance économique qui se concrétise par un taux de croissance du PIB de 2 ou 3%, le déficit primaire autorisé est de 1 ou 1,5% du PIB.

Enfin, si on prend l'hypothèse de taux de croissance du PIB de 4% comme il est prévu dans la loi de finances pour 2021, le déficit budgétaire autorisé est de 2% du PIB. En effet, le déficit primaire autorisé est de 13.57% du PIB pour 2021, 13.26% pour 2022 et 11.7% pour 2023.

En conclusion, l'objectif de stabiliser le ratio de dette publique dans le seuil de 50% du PIB est irréalisable. La dette publique augmentera pour les prochaines années et le ratio de dette dépassera le seuil de 50% du PIB ce qui induit à conclure que la dette publique est insoutenable.

4- Existe-t-il une trajectoire soutenable pour l'Algérie ?

4-1- Les principales hypothèses de la trajectoire budgétaire pour la période 2022-2030

D'après Cecchetti, Mohanty et Zampolli (2010), les trajectoires d'endettement public dans de nombreux pays industrialisés seraient même devenues insoutenables avec des projections à l'horizon de 2040 conduisant à des ratios de dette publique/PIB entre 205% et 600% (dans lequel les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques hors retraites et santé rapportés au PIB restent constants). (M S Mohanty, 2010)

Une telle dynamique nécessiterait, selon les auteurs des mesures draconiennes afin d'éviter des conséquences néfastes sur la croissance à long terme et sur la stabilité monétaire.

Carmen M. Reinhart et Kenneth S. Rogoff concluent qu'on peut fixer avec une certaine précision une limite prudente du ratio dette publique/PIB jusqu'au seuil de 90%, la relation entre dette publique et croissance économique est faible mais au-delà de cette limite la croissance est affaiblie : la croissance médiane à long terme est plus basse de 1 point et la baisse de la croissance moyenne est encore plus forte. (Carmen M.Reinhart, 2010)

A cet effet, dans le but de prévoir une trajectoire budgétaire soutenable, nous avons fixé un stock de dette soutenable de 80% du PIB avec limitation du déficit budgétaire autorisé à 4% du PIB. Cet objectif est fixé sous l'hypothèse d'un taux de croissance économique nominale de 5%.

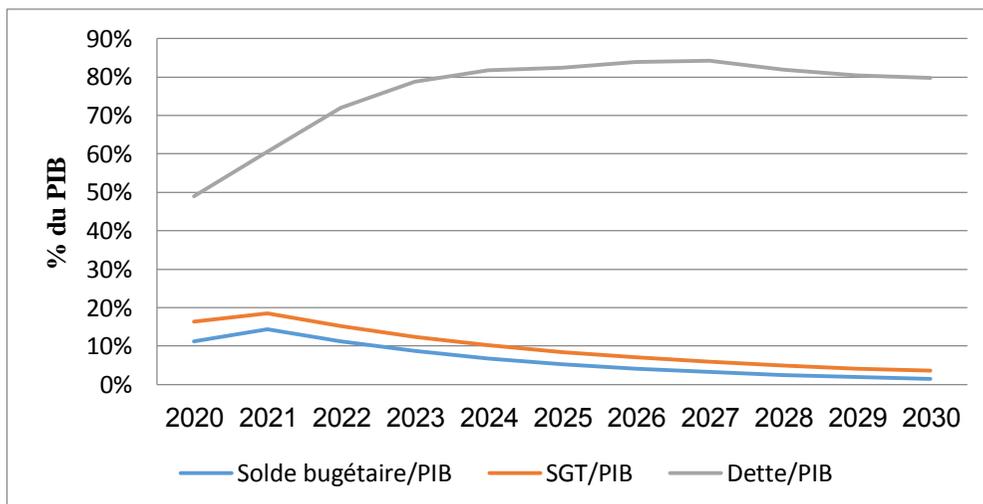
En effet, la démarche de redressement de la politique budgétaire est bâtie sur les hypothèses et éléments suivants :

- Le taux de croissance nominale pour la période 2022-2030 est fixé en moyenne à 5%. Cette augmentation soutenue du PIB est le résultat de la croissance économique réelle ou bien de l'augmentation des prix (inflation) ;
- Un effort fiscal soutenu de 5 % par an afin d'augmenter le recouvrement fiscal et réduire les charges fiscales, et ce, sans l'augmentation des taux d'imposition ;
- Les dépenses budgétaires diminueront de 20% par an pour se stabiliser dans le seuil moyen de 7 000 milliards de DA par an ;
- Les interventions financières du trésor connaîtront une baisse de 5% par an afin de maîtriser les dépenses hors budget et rendre la démarche budgétaire plus transparente.
- Enfin, le prix du baril est fixé à 42\$. Ainsi, la plus-value des recettes fiscales ou d'autres recettes sera affectée au remboursement de la dette publique.

4-2- La dynamique de la dette publique pour la période 2020-2030

Sur la base des hypothèses ci-dessus, la trajectoire budgétaire se présente comme suit :

Figure (3) : l'évolution de la trajectoire budgétaire pour la période 2020-2030



Source : Auteur.

Le graphique présente l'évolution du ratio de la dette publique/PIB, le ratio solde budgétaire/PIB et aussi le ratio solde globale du trésor (SGT)/PIB pour la période allant de 2020 à 2030.

D'après ce graphique, le déficit budgétaire suit une tendance baissière. Il débute par un seuil de -11% du PIB pour l'année 2020. Ensuite, il augmente en 2021 de 2% du PIB par rapport à l'année précédente, et ce, suite aux mesures de relance prévues par la loi de finances de l'année 2021. Après cela, il diminue pour atteindre le seuil soutenable (4% du PIB) à partir de 2026. A ce seuil, le déficit budgétaire est acceptable et n'impacte pas le stock de la dette publique.

A partir de l'année 2026, la diminution du déficit budgétaire conduit à une baisse automatique du ratio de la dette publique. Elle donne aussi une marge de manœuvre aux pouvoirs publics pour intervenir, si la conjoncture économique deviendrait défavorable. Ils peuvent, alors, utiliser la politique budgétaire afin de relancer la croissance économique.

De même, le déficit du trésor suit la même trajectoire que le déficit budgétaire avec un peu de souplesse. Il commence par un ratio de 16% du PIB en 2020, pour se stabiliser au seuil de 4% du PIB à partir de 2028. Ce déficit est gonflé par l'intervention financière du trésor dans la sphère économique dans le but de financer les investissements qui sont le noyau de la croissance économique.

Quant au ratio de la dette publique, il suit une tendance haussière pour la période 2020-2027, puis, il diminue pour atteindre le seuil soutenable prévu par notre modèle (80% du PIB) en 2029. Il continue à diminuer si les déficits budgétaires restent en dessous du 4% du PIB.

L'augmentation du ratio de la dette publique/PIB est autorisée dans la première période (la période de la réforme budgétaire) car les déficits budgétaires sont très importants et dépassent le seuil autorisé de 4% du PIB.

Dans la deuxième période, le ratio dette publique/PIB devrait baisser pour se stabiliser à 80% du PIB, et ce, grâce aux maîtrises des déficits budgétaires qui sont le résultat de l'effort budgétaire prévu pour la période 2021-2027.

En conclusion, la dette publique algérienne peut devenir soutenable dans le cas où les pouvoirs publics décident de fixer le seuil soutenable de la dette publique et recourent à l'orthodoxie budgétaire afin de respecter le déficit budgétaire autorisé.

Conclusion

L'éclatement du ratio de la dette publique/PIB est devenu la principale inquiétude des pouvoirs publics à l'échelle mondiale. Les institutions financières internationales (FMI et la Banque Mondiale), et les économistes, par leurs travaux de recherche, ont proposé des modèles d'évaluation de la soutenabilité de la dette publique.

A la clôture de l'année 2020, la dette publique algérienne a grimpé jusqu'à 50% du PIB national. Elle est financée principalement par les ressources nationales et notamment les ressources de la Banque d'Algérie.

Pour l'année 2021, et dans le cadrage macroéconomique et financier pour la période 2021-2023, les pouvoirs publics ne prévoient aucune mesure de maîtrise des déficits budgétaires qui sont devenus structurels avec des seuils colossaux qui dépassent les 10% du PIB par an. Ils laissent en gage la situation budgétaire à la variation des prix du baril.

Si les prix du pétrole augmentent, les déficits budgétaires disparaissent, et le ratio de dette publique/PIB devient négligeable, comme ça a été le cas des années 2006-2015.

Dans le cas contraire, les déficits budgétaires progressent, la dette augmente d'une manière faramineuse. La persistance du choc des prix du pétrole conduirait à l'épuisement des réserves de changes, et aussi pousse les pouvoirs publics à recourir à l'emprunt extérieur.

Le recours à la dette extérieure se matérialise par l'acceptation de certaines conditions préalables qui se focalisent sur le redressement des finances publiques, l'exigence d'une politique d'austérité et l'adoption d'une politique de libre-échange en élevant les tarifs douaniers, afin de dégager des excédents budgétaires pour assurer le remboursement de la dette, tel que ça a été le cas dans les années 1990.

D'après les résultats de notre étude, la dette publique algérienne est insoutenable car aucun excédent budgétaire n'est prévu pour les années à venir, les déficits budgétaires deviennent incontrôlables et les pouvoirs publics ne prévoient aucune mesure en faveur la soutenabilité de la dette publique.

En outre, dans le cas où il y a une volonté politique en faveur de la soutenabilité de la dette publique, nous suggérons une règle budgétaire qui fixe le stock soutenable de la dette publique à 80% du PIB avec un déficit budgétaire maximum de 4% du PIB, et sous l'hypothèse de taux de croissance nominal de 5%.

A cet effet, et dans le but de concrétiser cette règle budgétaire, nous préconisons une trajectoire budgétaire qui se caractérise par une réduction des dépenses budgétaires de 20% par an, un élargissement de l'assiette et amélioration des

recouvrements fiscaux afin d'augmenter la fiscalité ordinaire de 5%. Les interventions financières du trésor diminuent ainsi de 5% par an et doivent être destinées au financement des investissements rentables et créateurs de richesse.

En conclusion, la dette publique algérienne peut être soutenable à condition que les pouvoirs publics fixent une limite soutenable de la dette publique et prévoient une trajectoire budgétaire basée sur l'orthodoxie budgétaire afin d'atteindre le déficit budgétaire stabilisant de la dette publique.

Bibliographie

1. Banque Centrale Européenne (BCE) (2011, Avril). Assurer la soutenabilité budgétaire dans la zone euro, *Bulletin de la BCE*, 14-23.
2. Banque d'Algérie. (s.d.). Consulté le Janvier 13, 2021, sur <https://www.bank-of-algeria.dz/>.
3. Benachenhou Abdellatif (2009). *La fabrication de l'Algérie*, Alger, Alpha Design .
4. Bénassy-Quéré Agnès, Coeuré Benoit, Jacquet Pierre et Pisani-Ferry Jean, (2017). *Politique économique*, Paris, de boeck.
5. Blanchard Ollivier, Nicola Sartor, Robert Hagemam, (1990). The sustainability of fiscal policy: new answers to an old question. *OECD Economic Studies*, (15), 8-36.
6. Carmen M.Reinhart, K. S. Growth, (2010). In a Time of Debt, *American Economic Review*, 100(02), 78-573.
7. Chaib Baghdad, Chebab Sihem, Khouani Leila, (2016). L'idée de l'emprunt est-elle convenable et appropriée pour une mobilisation des ressources financières en Algérie, *Revue Algérienne des finances publiques*, 75-93.
8. Fonds Monétaire International (FMI), (2020). *Moniteur des finances publiques*.
9. GALAVIELLE, Jean-Pierre, (1992). L'impôt ou l'emprunt? vrai ou faux debat? suggestion pour une révision du financement public, *Economie appliqué*, 45(02), 23-64.
10. JONDEAU Eric, (1992-1993). La soutenabilité de la politique budgétaire, *Economie et Prévision*, (104), 1-17.
11. La Direction Générale de la Prévision et des politiques . (s.d.). Récupéré sur <http://www.dgpp-mf.gov.dz/>
12. Mohanty M.S, Fabrizio Zampolli, Stephen G.Cecchetti, (2010). The future of public debt: prospects and implications. *BIS Working Papers*, (300), 1-22.
13. Moise Sidiropoulos, Aristomene Varoudakis, (2019). *Macroéconomie en pratique*, Paris, Dunod.

14. Piketty Thomas, (2013). *La capital au XXI^e siecle*, Paris, Seuil.
15. TABTA Lyes, AZZAOUI Khaled, (2018). L'emprunt obligataire en Algérie. *Revue des Réformes Economiques et Intégration en Economie Mondiale*, 1-20.

Annexe

Tableau (2): les principaux indicateurs budgétaires pour la période 2020-2030

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	en milliards DA										
Hypothèses											
PIB	18 856,00	19 233,12	19 637,02	20 090,63	20 600,93	21 177,76	21 800,38	22 471,84	23 190,94	23 963,19	24 785,13
PIB %	-4,59%	2,00%	2,10%	2,31%	2,54%	2,80%	2,94%	3,08%	3,20%	3,33%	3,43%
Prix Fiscal	\$ 41,75	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00	\$ 42,00
Effort fiscal		0,00%	3,00%	3,50%	3,60%	4,07%	4,15%	4,23%	4,32%	4,41%	4,45%
Recettes exceptionnelles/PIB	4,95%	2,94%	2,94%	2,88%	2,79%	2,71%	2,65%	2,57%	2,49%	2,42%	2,33%
% de diminution de solde budgétaire		0,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%
% de diminution des dépenses de fonctionnement		0,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
% de diminution des IT		0,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
plus values de la fiscalité pétrolière		7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Remboursement de la dette publique		134,34	134,34	134,34	134,34	134,34	134,34	134,34	134,34	134,34	134,34
	514,40	865,40	226,70	526,40	804,5	912,9	408,1	428,4	784,6	475,9	84,9
Equilibre budgétaires											
Recettes budgétaires	5 488,10	5 328,20	5 420,68	5 516,85	5 614,81	5 733,24	5 863,51	5 997,63	6 140,55	6 295,31	6 453,03
fiscalité pétrolière budgétisée	1 813,00	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20	1 919,20
Rssources ordinaires	3 675,10	3 409,00	3 501,48	3 597,65	3 695,61	3 814,04	3 944,31	4 078,43	4 221,35	4 376,11	4 533,83
Recettes fiscales	2 532,50	2 651,70	2 731,25	2 826,84	2 928,61	3 047,81	3 174,29	3 308,56	3 451,49	3 603,70	3 764,07
Recettes ordinaires (non fiscales)	209,50	192,20	192,80	192,10	192,13	192,22	192,21	192,24	192,30	192,40	192,17
Recettes	933,00	565,00	577,33	578,61	574,77	573,92	577,71	577,53	577,45	579,91	577,49
Recettes d'ordre, dons et legs	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Dépenses budgétaires	7 639,10	8 113,00	7 787,76	7 528,87	7 325,02	7 186,93	7 099,14	7 047,91	7 033,29	7 054,14	7 098,04
Dépenses	40,51%	42,18%	39,66%	37,47%	35,56%	33,94%	32,56%	31,36%	30,33%	29,44%	28,64%
Fonctionnement	4 966,90	5 314,50	5 048,78	4 796,34	4 556,52	4 328,69	4 112,26	3 906,65	3 711,31	3 525,75	3 349,46
Fonctionnement/Dépens	65,02%	65,51%	64,83%	63,71%	62,20%	60,23%	57,93%	55,43%	52,77%	49,98%	47,19%
Fonctionnement /PIB	26,34%	27,63%	25,71%	23,87%	22,12%	20,44%	18,86%	17,38%	16,00%	14,71%	13,51%
Equipement	2 672,20	2 798,50	2 738,98	2 732,54	2 768,50	2 858,23	2 986,88	3 141,27	3 321,98	3 528,40	3 748,58
Equipement/dépenses	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%	34,98%
taux de diminution	4,73%	-2,13%	-0,24%	1,32%	3,24%	4,50%	5,17%	5,75%	6,21%	6,24%	
Equipement/PIB	14,17%	14,55%	13,95%	13,60%	13,44%	13,50%	13,70%	13,98%	14,32%	14,72%	15,12%
Solde budgétaire	- 2 151,00	- 2 784,80	- 2 367,08	- 2 012,02	- 1 710,22	- 1 453,68	- 1 235,63	- 1 050,29	- 892,74	- 758,83	- 645,01
Solde budgétaire/PIB	-11,41%	-14,48%	-12,05%	-10,01%	-8,30%	-6,86%	-5,67%	-4,67%	-3,85%	-3,17%	-2,60%
Intervention du Trésor	- 968,50	829,60	804,71	780,57	757,15	734,44	712,41	691,03	670,30	650,19	630,69
Intervention du	-5,14%	4,31%	4,10%	3,89%	3,68%	3,47%	3,27%	3,08%	2,89%	2,71%	2,54%
Solde Globale du Trésor	- 3 119,50	- 3 614,40	- 3 171,79	- 2 792,59	- 2 467,37	- 2 188,12	- 1 948,04	- 1 741,32	- 1 563,05	- 1 409,03	- 1 275,69
SGT/PIB	-16,54%	-18,79%	-16,15%	-13,90%	-11,98%	-10,33%	-8,94%	-7,75%	-6,74%	-5,88%	-5,15%
Dette publique	11 991,17	14 605,83	17 416,57	19 548,42	21 076,94	22 217,82	23 623,41	24 801,99	25 446,09	26 244,87	27 301,32
Dette/PIB	63,59%	75,94%	88,69%	97,30%	102,31%	104,91%	108,36%	110,37%	109,72%	109,52%	110,15%

Source : Auteur.